

# Lignes directrices sur l'utilisation du téléphone cellulaire dans les salles de classe

---

## FOIRE AUX QUESTIONS

### 1 Les écoles et les divisions scolaires ont déjà des politiques sur l'utilisation de la technologie. Pourquoi le gouvernement du Manitoba demande-t-il aux divisions scolaires de réviser leurs politiques pour interdire l'utilisation du téléphone cellulaire dans les écoles?

---

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à travailler avec les écoles, les districts et les divisions scolaires pour faire en sorte que les écoles soient des milieux où chaque élève et chaque jeune comptent, ont un sentiment d'appartenance, sont respectés, sont en sécurité et réussissent.

Nous avons la responsabilité collective de faire en sorte que les salles de classe au Manitoba soient des milieux qui limitent les interruptions et les distractions pour appuyer la participation des élèves à l'apprentissage.

Les directives du Manitoba sur l'utilisation du téléphone cellulaire protègent les élèves, les heures d'enseignement des enseignants et les heures d'apprentissage des élèves pendant les jours de classe en établissant des limites saines à l'intérieur des salles de classe au Manitoba à un moment où les technologies, les médias sociaux et les plateformes en ligne évoluent rapidement, sont très dérangeants et entraînent une forte dépendance.

### 2 Qu'est-ce qu'il en est des parents qui ont des préoccupations relativement à pouvoir joindre leurs enfants durant la journée d'école?

---

En cas d'urgence, les parents et les tuteurs peuvent joindre leurs enfants en appelant le bureau de l'administration de l'école.

### **3 Qu'en est-il des autres dispositifs utilisés dans les écoles, tels que les tablettes, les ordinateurs personnels et les montres intelligentes?**

---

L'objectif de cette directive provinciale est de réduire le nombre de distractions dans les salles de classe et de réduire les répercussions des effets néfastes des médias sociaux et des plateformes en ligne. On devrait adopter ce même esprit pour les effets des autres dispositifs. On s'attend à ce que les dispositifs qui ont des fonctions semblables à celles du téléphone cellulaire soient traités de la même façon que les téléphones cellulaires.

Les écoles et les divisions scolaires continueront d'établir des politiques en ce qui concerne l'utilisation des dispositifs électroniques et personnels. L'objectif de cette directive est de réduire les distractions qui ne sont pas reliées à l'éducation, et non de réduire l'utilisation en salle de classe de la technologie qui contribue à l'apprentissage des élèves.

### **4 Comment cette ligne directrice provinciale s'applique-t-elle aux enseignants et aux membres du personnel scolaire?**

---

Les membres du personnel scolaire sont des modèles dans leurs écoles et leurs communautés scolaires. Dans le cadre des politiques révisées sur l'utilisation de la technologie, les écoles et les divisions scolaires établiront une orientation claire et appropriée pour l'utilisation du téléphone cellulaire pendant la journée d'école. Cette orientation peut varier selon le contexte local, le rôle et les fonctions des membres du personnel. En tant qu'employeur, les écoles et les divisions scolaires doivent définir les attentes en matière d'emploi des enseignants et du personnel scolaire.

### **5 Les restrictions sur l'utilisation du téléphone cellulaire s'appliquent-elles à bord l'autobus scolaire, au cours des sorties scolaires, des activités parascolaires, des événements hors campus, etc.?**

---

Les lignes directrices provinciales sur l'utilisation du téléphone cellulaire s'appliquent à l'école pendant les heures régulières. Les écoles et les divisions scolaires ont le droit d'établir des directives additionnelles en ce qui concerne l'utilisation du téléphone cellulaire et d'autres dispositifs en dehors de ces heures en fonction des besoins et des contextes à l'échelle locale.

### **6 Les écoles et les divisions scolaires peuvent-elles introduire des restrictions additionnelles sur l'utilisation du téléphone cellulaire au-delà des lignes directrices provinciales?**

---

Oui. Les lignes directrices provinciales sont établies pour assurer un niveau d'uniformité minimal sur l'utilisation du téléphone cellulaire partout dans les écoles du Manitoba. Selon les besoins à l'échelle locale, les écoles et les divisions scolaires pourraient envisager d'ajouter d'autres restrictions à leurs politiques sur l'utilisation de la technologie.

## **7 Quelles exceptions sont appropriées en ce qui concerne ces restrictions?**

---

Les enseignants, les écoles et les divisions scolaires connaissent mieux leurs élèves. Les exceptions devraient être déterminées en fonction des besoins médicaux ou des besoins divers en matière d'apprentissage dans le cadre du processus de planification axé sur l'élève.

## **8 Comment les écoles et les divisions scolaires peuvent-elles aider les élèves à respecter les lignes directrices sur l'utilisation du téléphone cellulaire?**

---

L'expérience des écoles et des divisions scolaires qui ont mis en œuvre des restrictions sur l'utilisation du téléphone cellulaire depuis plusieurs années a été positive et bien reçue. Les membres du personnel ont travaillé diligemment avec les parents, les tuteurs et les élèves pour parvenir à une compréhension commune des fondements de ces restrictions, et dans l'ensemble, les élèves se sont bien adaptés aux attentes claires sur l'utilisation du téléphone cellulaire dans l'école.

Pendant que les écoles et les divisions scolaires révisent leurs politiques actuelles sur l'utilisation de la technologie et leurs codes de conduite pour se conformer à cette directive, des attentes et des justifications clairement définies relativement aux lignes directrices sur l'utilisation du téléphone cellulaire aideront les élèves et les familles à s'adapter aux lignes directrices sur l'utilisation du téléphone cellulaire dans les écoles.